



PROFESSIONNELS DES STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES ACCOMPAGNER VERS LE MILIEU ORDINAIRE DE FORMATION

Soutenir l'accès à la qualification des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les dispositifs de formation professionnelle de droit commun. Sécuriser leur parcours en s'appuyant sur les ressources de la politique régionale.

PUBLIC ELIGIBLE

Professionnels d'établissements et services médico-sociaux (IME / IMPro / ITEP / CRP / ...) en charge d'accompagner des publics en situation de handicap dans un parcours de formation de droit commun : Educateurs, moniteurs éducateurs, enseignants spécialisés, formateurs, chargés d'insertion, ...en Nouvelle Aquitaine

Prés requis : aucun

PEDAGOGIE

Apports méthodologiques et théoriques, études de cas, travail en sous-groupes, échanges de pratiques, formalisation en commun.

Evaluation des acquis par questionnaire le second jour / reprise en collectif des réponses

Attestation de présence & de formation

ANIMATION :

CRFH : Chargés d'appui et de développement

Afin que cette formation soit accessible à tous, nous invitons les personnes qui ont besoin d'aménagements à le préciser sur la fiche d'inscription.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Appréhender l'environnement de la formation professionnelle pour adulte : les dispositifs, l'offre de formation de droit commun (Région / Pôle emploi / Apprentissage / ...) et spécifique (AGEFIPH / CRP / ...)

Connaître le contexte légal et les politiques régionales en matière d'accessibilité des formations professionnelles.

Clarifier les notions de handicap, de situation de handicap, de statut « travailleur handicapé ».

S'approprier les notions d'accessibilité et de compensation du handicap.

Connaître les missions du Centre Ressource Formation Handicap pour le mobiliser et savoir utiliser les ressources mises à disposition.

CONTENUS DES 2 JOURNÉES DE FORMATION

Les dispositifs de formation de droit commun et spécifiques, les dispositifs infra qualifiants et qualifiants (acteurs / modalités d'accès / financeurs) .

La loi du 11/02/2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » : notions clés / obligations des organismes de formation .

L'accès à la formation des personnes handicapées dans la politique régionale Nouvelle-Aquitaine.

Un statut pour l'insertion en milieu ordinaire des personnes : la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) .

Les moyens et outils au service des obligations des centres de formation : la charte régionale d'engagement pour l'accessibilité des formations, la prestation Acea, le Centre Ressource Formation Handicap,...

Le rôle de l'établissement médico-social dans la sécurisation du parcours de formation.

Contact CRFH :

05.57.29.20.12

formation@crfh-handicap.fr

Inscription en ligne sur le site du CRFH

Formation à distance	14 heures sur 2 jours
	2021
Classe virtuelle (zoom)	25,26 mars
Classe virtuelle (zoom)	20,21 mai
Classe virtuelle (zoom)	14 &15 octobre

Les coûts pédagogiques de ce module sont pris en charge par :

